

ZONE DE SECOURS DE HESBAYE

Nouvelle législation sur les reptiles : « C'est plus clair »

L'ART de Hesbaye intervient régulièrement pour ce type d'animaux

Le gouvernement wallon vient d'adopter la liste des 232 reptiles qui peuvent être détenus en Wallonie. Auparavant la législation, floue et complexe, semait souvent la confusion. Le sergent Michael Robert, coordinateur de l'Animals Rescue Team de la zone de secours de Hesbaye, doit régulièrement intervenir pour capturer des serpents ou d'autres animaux exotiques. Il se félicite de cette clarification.

Sur les 11.000 espèces connues, 232 reptiles peuvent être détenus en Wallonie. Il s'agit d'espèces faciles à détenir, nécessitant un logement simple à réaliser, un habitat

facile à reproduire, dont la nourriture est facile à se procurer, d'une taille maniable, peu vulnérable. Aucune espèce venimeuse n'est reprise sur la liste.

➔ **Cette nouvelle réglementation, établie par la ministre du Bien-être animal, Céline Tellier était nécessaire ?**

Il fallait le faire. Cette liste positive des 232 espèces autorisée en Wallonie clarifie la situation et a beaucoup d'importance pour nous, les acteurs de terrain. On sait quelles espèces peuvent être détenues ou pas. Auparavant, la législation était assez floue et complexe...

➔ **Quelles démarches faut-il faire pour détenir un reptile**

repris sur la liste des 232 espèces ?

Certaines espèces reprises peuvent être détenues sans condition : il s'agit de certaines espèces de serpents, de lézards ou encore de tortues. Attention, pour détenir certains serpents, selon la taille, une déclaration environnementale ou un permis d'environnement peut être nécessaire. Pour d'autres espèces, la détention est conditionnée au respect de normes d'hébergement attesté

« Nous avons été appelés à la poste parce que de gros scarabées mangeaient leur boîte ! »

par un vétérinaire. Un vétérinaire ou même un agent de quartier sont habilités à venir vérifier que le bien-être de l'animal est respecté.

➔ **Si une personne détient un reptile qui ne figure pas sur cette liste, que doit-il faire ?**

Il est dans l'illégalité... mais il est très important qu'il ne tue pas ou qu'il ne relâche pas ses animaux dans la nature... Il peut demander un agrément complémentaire auprès du service environnement de sa commune.

➔ **Avec l'Animals Rescue Team de la zone de secours Hesbaye, vous intervenez régulièrement**

suite à des problèmes survenus avec des NAC ou des reptiles ?

Ces dix dernières années, la tendance s'est accentuée. Avant de détenir un animal de ce type, il faut bien réfléchir aux conséquences...

➔ **Comment des reptiles ou des NAC interdits arrivent-ils en Belgique ?**

Certains arrivent tout simplement par la poste... Sur le net, on peut trouver des petits scorpions à 60 euros... Nous avons été confrontés à une mygale qui était arrivée chez un particulier par voie postale. Un jour, nous avons été appelés à la poste d'Awans parce que de gros scarabées mangeaient la boîte dans laquelle on les avait placés.

➔ **Quels sont les reptiles les plus dangereux auxquels les hommes de l'ART de la zone de secours de Hesbaye ont déjà été confrontés.**

En région liégeoise, nous avons dû intervenir pour un cobra, mais aussi pour une tortue aligator ! C'était assez impressionnant. À Grâce-Hollogne, suite à une perquisition judiciaire nous avons dû capturer un python de 5 mètres de long.

➔ **Comment procédez-vous pour capturer un serpent ou une araignée venimeuse ?**

Il faut redoubler de vigilance... Ce



Michael Robert, coordinateur de l'ART. © F. Bouchoms



Un python birman capturé lors d'une saisie judiciaire. © D.R.

sont des animaux que l'on ne peut pas dresser, qui fonctionnent uniquement à l'instinct. C'est pour cette raison que des unités spécialisées, telle que la nôtre ont été constituées : pour savoir réagir et prêter main-forte aux pompiers qui sont confrontés à ce type de situation...

➔ **Que faites-vous des animaux dont la détention n'est pas autorisée en Belgique ?**

Ils sont rapatriés ou donnés à des parcs zoologiques.

PROPOS RECUEILLIS PAR A. BT



Du sang-froid. © D.R.

OUFFET - CLAVIER

Mobilisation contre les cinq éoliennes d'Elicio

Dire que la zone du Condroz est prisée lorsque cela concerne les projets éoliens est un euphémisme. La société Elicio envisage d'implanter cinq éoliennes, avec quatre mâts sur Ouffet et un sur Clavier, au sud de Pair et Warzée. Une enquête publique a démarré le 27 novembre et se conclura le 4 janvier. Les mâts s'élèveront à 150 mètres de haut (pales comprises) et seront d'une puissance entre 2 et 3 MW pour une production de 10 000 à 17 500 MWh/an. Les habitants des communes d'Ouffet, de Clavier, d'Anthignes, de Tinlot, de Hamoir et de Durbuy sont invités à transmettre leurs remarques. Le collectif « Sauvegarde du patrimoine condrusien » compte



Simulation réalisée par le collectif dans la campagne de Pair. © DR

bien en profiter pour s'indigner d'un tel projet. Les membres soulignent tout d'abord l'impact néfaste sur le paysage du Condroz et la perte de qualité de vie pour les habitants : « La société indique que les éoliennes vont contribuer à une structuration du paysage par renforcement de sa forme topographique. Comment le fait de construire cinq pylônes peut ajouter un cachet supplémentaire à ces magnifiques promenades ? La CRMSF (Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles) avait déjà émis un avis détaillé en 2010 et 2014 en considérant que ce territoire bucolique était le parc à l'anglaise de la Wallonie », souligne le collectif.

De plus, ce projet divise l'opinion et les communes : « Certaines personnes mettent au ban d'autres citoyens sur les réseaux sociaux au vu et au su de tous, et d'autres n'osent plus de ce fait publier leur avis ».

Le dossier de l'enquête publique est téléchargeable et comporte environ 500 pages pour l'étude d'incidence et le même nombre de pages d'annexes. Une quantité d'informations importantes à ingurgiter, cependant cette étude ne serait pourtant pas complète : « L'étude d'incidence ne prend pas suffisamment en compte la richesse patrimoniale et culturelle de la région tout en refusant de réfléchir à des alternatives. Or, il en existe avec par

exemple des champs solaires photovoltaïques « quasi « au sol qui épouseraient notre relief onduoyant, n'engendreraient aucune nuisance, ni le jour, ni la nuit, et seraient compatibles avec le petit bétail ou la permaculture. Des alternatives qui ne diviseraient pas ». Pour se faire entendre, les membres de « Sauvegarde du patrimoine condrusien » vont aller à la rencontre des citoyens en leur proposant des lettres et une pétition à signer afin de rassembler un maximum de voix opposées au projet. Ces documents seront par la suite déposés au début du mois de janvier à la commune.

MAXIME GILLES

OREYE

310.000€ pour le terrain de la nouvelle maison communale

On vous en parlait récemment : les autorités orétoises ambitionnent d'acquérir un terrain d'environ 4.000 m² situé derrière la maison communale, et qui appartenait à l'entreprise Bonnechère. Estimé à 310.000€, cet achat constitue la plus grosse dépense du budget 2021, présenté ce lundi par la majorité lors du conseil communal.

« C'est une opportunité à saisir pour avoir un meilleur accès et agrandir le site de l'administration communale. On aimerait en effet construire une nouvelle maison communale plus moderne. L'intérieur actuel n'est plus adapté à la population et au CPAS.

Tout le monde est l'un sur l'autre », explique le bourgmestre Jean-Marc Daerden (MR). Actuellement, le collège n'a pas encore déterminé l'avenir de la maison actuelle. Une partie pourrait rester... ou elle pourrait être détruite.

Un projet qui n'a pas manqué de faire réagir l'opposition Oreye 2024. « Un budget pareil sans but et détail précis... C'est un manque de transparence », déplore la conseillère Vanessa Charlier (PS).

REFAIRE L'ANCIENNE POSTE

Le budget 2021 prévoit également la restauration de l'ancienne poste, victime d'un incendie cette

année, pour un montant de 200.000€. « On va refaire l'isolation, la façade, les sanitaires, les salles de réunion, le réfectoire... Le bâtiment pourra abriter l'ALE et donc la centrale de repassage », explique le bourgmestre.

Au niveau scolaire, la commune investit également : 600.000€ sont prévus pour l'aménagement de deux classes et d'un préau pour l'école maternelle d'Oreye, et un grand préau pour l'école primaire. « On va démarrer les travaux dans le courant de l'année 2021. On aura des subsides de 70 à 80% de la part de la Fédération ». Notons que la commune va également acheter une nouvelle ca-



Un projet de nouvelle maison communale à Oreye. © DR

mionnette pour le service de voirie (35.000€), acquérir un nouveau tracteur (110.000€), continuer le remplacement de l'éclairage public (90.000€), réno-

ver le mur de l'église de Lens sur Geer (48.200€), rénover le terrain de foot B d'Oreye (30.000€), refaire l'éclairage du hall omnisport (30.000€), installer de nouveaux

radars préventifs (10.500€), des caméras de surveillances (40.000€) ainsi que des « figurines » pour les passages piétons (12.000€).

De manière générale, l'opposition Oreye 2024 se montre sceptique quant aux orientations politiques

« On aimerait en effet construire une nouvelle maison communale plus moderne »

du budget et reproche l'absence d'aides concrètes liées à la pandémie.

« Il n'y a pas eu de geste financier pour le citoyen alors que les finances sont en boni. À ce sujet, la majorité n'a rien fait », déplore la socialiste Vanessa Charlier. « On préfère cibler ceux qui sont véritablement dans le besoin via le CPAS », réplique le bourgmestre.

RO.MA.